CONSEIL DU 18e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 06 avril 2026

N° 18.2026.044

OBJET : Election du Maire d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25,

Vu l'invitation de M. Ariel LELLOUCHE, Président de séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire,

Vu la candidature de M. Éric LEJOINDRE,

DELIBERE

Article unique : M. Éric LEJOINDRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire du 18ème arrondissement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
Bulletins blancs et nuls :	13
Suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

A obtenu :

M. Éric LEJOINDRE :	30

Ont signé les membres présents (feuille de présence)